



CABINET DU MINISTRE *u*

N° 001857 /MTEIH/CAB-M/C-COM

Communiqué de presse

Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat

Suite à l'amélioration de la situation sanitaire enregistrée ces dernières semaines par notre système de riposte contre la pandémie de la COVID 19 et afin de relancer l'activité économique dans le secteur des transports aériens, le Ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat sous les très hautes instructions du Président de la République et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, autorise par arrêté n° 000065/2020/MTEIH du 19 août 2020, complétant et modifiant l'arrêté n°56/2020/MTEIH du 30 juin 2020 en son article 3, l'augmentation de la fréquence des vols de transports des passagers pour compter du 1^{er} septembre 2020 ainsi qu'il suit :

Pour les vols internationaux, à l'arrivée et au départ du territoire national, 3 fréquences par semaine et par compagnie aérienne au lieu de 2 comme précédemment.

Concernant les vols domestiques, 4 fréquences par semaine et par compagnie aérienne au lieu de 2 comme précédemment.

Toutefois, le Ministre rappelle que les autres dispositions sanitaires contenues dans l'arrêté n°56/2020/MTEIH du 30 juin 2020 restent de rigueur.

Fait à Libreville, le

25 AOUT 2020

Le Ministre

[Signature]
Léon Armel BOUNDA BALONZI

